

une forte proportion de prospérité dans l'ensemble du Canada.

Nous avons conclu avec le gouvernement de Sa Majesté les négociations pour l'achat de l'Amirauté des deux croiseurs, "la Niobé" et "le Rainbow", qui sont arrivés au Canada et stationnent maintenant dans les eaux canadiennes conformément à la politique adoptée à la dernière session dans le but de créer un service naval.

Le tribunal de La Haye auquel avait été soumis le différend entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis, relativement aux pêcheries dans les eaux du Canada et de Terre-Neuve, a rendu une sentence arbitrale qui a été acceptée par toutes les parties en cause comme règlement juste et équitable d'une cause pendante depuis longtemps. Ce résultat est d'autant plus satisfaisant qu'il va tendre non seulement à affermir le règne de la paix et de l'amitié entre nous et nos voisins, mais aussi à établir la coutume de régler les difficultés internationales au moyen de l'arbitrage.

La construction du chemin de fer National Transcontinental se poursuit avec des progrès sensibles et cette route a fourni cette année un débouché de l'Ouest vers les grands lacs à une immense quantité de grain. On espère qu'avant longtemps un arrangement sera conclu relativement à l'exploitation des parties terminées de ce réseau, en attendant son parachèvement de Moncton à Winnipeg.

Le projet de construction d'un chemin de fer à la baie d'Hudson dont s'est préoccupée l'attention publique depuis plusieurs années, est entré dans la voie de l'exécution. Déjà on a donné à l'entreprise la construction d'un pont sur la Saskatchewan, à la mission du Pas, et les travaux sont en marche. Durant la présente session un projet de loi vous sera soumis relativement à la continuation et au parachèvement de cette entreprise avec toute la diligence possible. La mise en rapport de notre grand pays de l'Ouest avec le Canada oriental et avec les marchés d'outre-mer au moyen de cette nouvelle voie ferrée et de l'océan, ouvrira non seulement à la colonisation une nouvelle partie du Canada, mais stimulera vivement le développement du commerce, au double avantage des producteurs et des consommateurs.

Mon gouvernement s'est occupé avec le plus grand soin de la construction du pont de Québec, la plus vaste entreprise de ce genre que le monde ait connue, et l'on prend toutes les précautions possibles pour assurer le succès de sa construction. L'entreprise de la sous-structure a été adjugée. Des soumissions pour la construction de la superstructure ont été reçues de quatre compagnies responsables et cette affaire est maintenant à l'étude.

On espère que le contrat sera signé prochainement et le travail de construction poussé avec vigueur jusqu'à ce qu'il soit terminé.

Tout en reconnaissant l'importance de notre commerce intérieur et la grande valeur des marchés du Royaume-Uni pour nos produits, mon gouvernement sent qu'il doit profiter de toutes les circonstances favorables qui se présentent pour nouer des relations amicales de commerce avec les colonies britanniques et les pays étrangers, afin que le surplus de notre production trouve un marché dans ces pays aux conditions les plus favorables.

Conformément à cette ligne de conduite, des

M. L'ORATEUR

accords commerciaux ont été conclus avec l'Italie et la Belgique et une liste de droits réduits a été accordée aux Pays-Bas.

Il y a longtemps qu'on reconnaît, de ce côté-ci de la frontière, qu'il est désirable d'établir sur une base plus équitable des arrangements tarifaires entre les Etats-Unis et le Canada. Par le passé, le système commercial de la République n'a pas favorisé les importations du Canada. Si nous avons beaucoup acheté des Etats-Unis, ceux-ci en retour ont fait très peu d'achats chez nous. Nous sommes heureux de constater qu'une politique plus libérale est aujourd'hui en vogue chez nos voisins, et que le gouvernement de Washington exprime le désir de nouer de meilleures relations commerciales avec le Canada. Pour donner suite aux négociations entamées, il y a quelques mois, entre le Président des Etats-Unis et mon gouvernement, — négociations dont le résultat fut alors communiqué au Parlement — une nouvelle conférence a eu lieu à Ottawa entre les représentants des deux pays. Les négociations n'ont abouti à aucune conclusion et nulle proposition n'a été formulée, mais la libre discussion qui s'est engagée donne à mon gouvernement l'espoir qu'on pourra conclure avant longtemps un accord qui, sans sacrifier les intérêts du Canada, permettra à un grand nombre de nos produits de pénétrer dans les Etats-Unis à des conditions satisfaisantes.

Une commission royale nommée par feu Sa Majesté Edouard VII, et au sein de laquelle figuraient deux de mes ministres, a fait une étude minutieuse des conditions du commerce et des transports entre les Antilles britanniques et le Canada.

Conformément aux vues de la conférence impériale sur les droits d'auteur, à laquelle on s'est arrêté à des conclusions unanimes en faveur d'une législation uniforme sur ce sujet, pour tout l'Empire, un projet de loi tendant à reviser et à refondre la loi sur les droits d'auteur, sera soumis à votre étude.

Il vous sera soumis un projet de loi ayant pour objet l'application des dispositifs du traité récemment conclu avec les Etats-Unis au sujet des eaux limitrophes.

Des projets de loi seront aussi présentés concernant les banques, les éleveurs au terminus de cette partie du réseau à la tête du lac Supérieur, ainsi qu'à l'égard des enquêtes sur les conditions des classes industrielles et ouvrières, leur amélioration et autres sujets.

*Messieurs de la Chambre des communes :*

Les comptes publics pour l'année écoulée seront mis entre vos mains.

Les estimations budgétaires pour le prochain exercice seront soumises à bref délai à votre approbation.

*Honorable messieurs du Sénat :*

*Messieurs de la Chambre des communes :*

Je recommande à votre plus sérieuse attention ces importants sujets et toutes les questions d'intérêt public et je prie la Divine Providence qu'elle éclaire vos délibérations.

Le très hon. sir WILFRID LAURIER (premier ministre) propose :